



## MAIRIE DE ROINVILLE

### ARRETE 2021-53 REGLEMENTANT LA CIRCULATION 13 rue du Mesnil

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la demande de CIRCET,

**Considérant** l'occupation du domaine public pour la réparation d'une conduite Orange sur trottoir et chaussée, 13 rue du Mesnil, à compter du 20 septembre 2021 pour une durée de 21 jours,

**Considérant** que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement ;

### ARRETE

**Article 1** : En raison de travaux, 13 rue du Mesnil, la circulation sera alternée manuellement et le stationnement sera interdit, à compter du 20 septembre 2021 pour une durée de 21 jours.

**Article 2** : Cette réglementation sera signalée sur place.

**Article 3** : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- CIRCET
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,  
Le 6 septembre 2021

Le Maire adjoint,  
Paul FUGAZZA

